



Titres RBC liés à des obligations de sociétés non protégés avec remboursement de capital, **série 1F**

Durée de quatre ans

Remboursements de capital semestriels

Rendement variable lié à un portefeuille théorique composé de quatre obligations de sociétés

FAITS SAILLANTS DU PLACEMENT

Date d'émission

Le 30 juillet 2014

Date d'échéance

Le 30 juillet 2018

Portefeuille

Quatre obligations de sociétés

Remboursements de capital

1,60 \$ par semestre

FundSERV

RBB101

- **Exposition avantageuse sur le plan fiscal** à un portefeuille canadien théorique composé de quatre obligations de sociétés. Les remboursements de capital semestriels réduiront le prix de base rajusté des titres d'emprunt pour l'investisseur.
- **Rendement fondé sur un portefeuille théorique composé d'obligations négociées à prime.** Les investisseurs obtiennent une exposition à un portefeuille d'obligations de sociétés qui se négocient à un cours supérieur à leur valeur nominale, mais ne sont pas assujettis au traitement fiscal désavantageux associé à l'achat d'obligations négociées à prime.
- **Solution de rechange** à un placement dans des FNB constitués d'obligations ou des fonds communs de placement constitués d'obligations ou à la détention pure et simple des obligations sous-jacentes.
- **Flux de trésorerie fixes** : Les titres d'emprunt procurent des remboursements de capital semestriels de 1,60 \$ par titre d'emprunt.

PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada (la « Banque »)
Notes de crédit :	Moody's : Aa3; Standard & Poor's : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	CAD
Prix d'émission :	100 \$ (le « capital »)
Souscription minimale :	5 000 \$ (50 titres d'emprunt)
Date d'émission :	Le 30 juillet 2014
Date d'évaluation :	Le 25 juillet 2018
Date d'échéance :	Le 30 juillet 2018, soit une durée d'environ quatre ans
Capital à risque :	Le capital des titres d'emprunt n'est pas protégé.
Remboursements de capital partiels :	Remboursements de capital semestriels de 1,60 \$ (3,20 \$ par année) vers le 30 ^e jour de janvier et de juillet.
Rendement variable :	La différence entre la valeur par titre d'emprunt et le capital non remboursé à la date d'évaluation. Le rendement variable peut être positif ou négatif.
Capital non remboursé :	100 \$ moins la somme de tous les remboursements de capital partiels ayant déjà été effectués. Aux fins de l'établissement du capital non remboursé à la date d'évaluation, le dernier remboursement de capital partiel payable à la date d'échéance est réputé avoir été effectué.
Paiement à l'échéance :	Le capital non remboursé majoré du rendement variable, sous réserve d'un remboursement minimal de 1,00 \$.
Portefeuille :	Billets globaux à 3,825 % émis par AT&T et échéant le 25 novembre 2020 Billets à 3,19 % émis par JPMorgan Chase & Co. et échéant le 5 mars 2021 Billets à taux fixe de 4,60 % émis par GE Capital Canada Funding et échéant le 26 janvier 2022 Billets à moyen terme à 4,54 % émis par Brookfield Asset Management et échéant le 31 mars 2023
Commission de vente :	Aucune
Commission de placement pour compte :	La Banque versera à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., en contrepartie de ses services fournis à titre de placeur pour compte indépendant, une commission qui correspond à au plus 0,15 % du capital des titres d'emprunt émis dans le cadre du présent placement et qui sera prélevée sur la somme relative au programme de billets.
Somme relative au programme de billets :	En contrepartie de la gestion des titres d'emprunt, la Banque a le droit de recevoir une rémunération initiale correspondant à 1,50 % du capital des titres d'emprunt et une rémunération annuelle permanente correspondant à 0,15 % de la valeur du portefeuille.
Code FundSERV :	RBB101. En outre, les titres d'emprunt seront assujettis à des frais de négociation anticipée précis, selon le moment où les titres d'emprunt seront vendus. Voir le supplément de fixation du prix pour obtenir de plus amples renseignements.
Clôture des souscriptions :	Le 25 juillet 2014

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document.

Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

RAISONS D'INVESTIR

En achetant des titres d'emprunt, les investisseurs peuvent obtenir un rendement lié à la performance d'un portefeuille théorique composé de quatre obligations de sociétés (les « obligations sous-jacentes »). Les titres d'emprunt constituent pour les investisseurs une solution de rechange aux placements à revenu fixe tels que les fonds communs de placement, les FNB constitués d'obligations et les obligations tout en leur procurant les avantages suivants sur le plan fiscal :

- Les remboursements de capital semestriels de 1,60 \$ (3,20 \$ par année) ne devraient pas être inclus dans le revenu de l'investisseur au moment de leur réception, mais devraient plutôt être portés en diminution du prix de base rajusté des titres d'emprunt pour l'investisseur.
- Bon nombre d'obligations de sociétés se négocient à un cours supérieur à leur capital (100 \$), ce qui donne lieu à une discordance sur le plan fiscal dans les cas où les pertes de capital subies à l'échéance en raison de l'écart entre le capital des obligations et leur prix d'achat ne peuvent être portées en réduction du revenu d'intérêts.

EXEMPLES

Le texte qui suit présente des exemples hypothétiques illustrant le mode de calcul du montant du remboursement. Ces exemples ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. Les montants utilisés sont hypothétiques et ne constituent pas des prévisions ou des projections du rendement du portefeuille ou de celui des titres d'emprunt. Rien ne garantit que les résultats indiqués dans ces exemples peuvent être obtenus.

Les exemples présentés ci-dessous ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. Ils supposent que le porteur a acheté des titres d'emprunt d'un capital global de 100 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. La valeur par titre d'emprunt initiale s'établit à 98,50 \$ dans chaque exemple, ce qui tient compte de la tranche de 1,50 % de la somme relative au programme de billets qui est payable initialement. Tous les montants en dollars sont arrondis au cent entier le plus près.

Exemple n° 1 — Calcul du montant du remboursement lorsque la valeur du portefeuille augmente

Dans cet exemple, on suppose que la valeur du portefeuille a augmenté de 1,36 % la première année, de 0,94 % la deuxième année, de 0,48 % la troisième année et de 0,07 % la dernière année (déduction faite de la tranche annuelle permanente de la somme relative au programme de billets applicable), ce qui correspond à une diminution de 1,0 % du rendement moyen du portefeuille pendant la durée des titres d'emprunt (soit une diminution de 0,25 % chaque année), de sorte que le rendement moyen du portefeuille s'établit à 2,52 % à la date d'échéance.

Année	Valeur du portefeuille (par titre d'emprunt)	Tranche annuelle de la somme relative au programme de billets (0,15 %)	Valeur par titre d'emprunt, déduction faite de la somme relative au programme de billets	Remboursements de capital partiels	Capital non remboursé
1	99,84	0,15	99,69	3,20	96,80
2	100,63	0,15	100,48	3,20	93,60
3	100,96	0,15	100,81	3,20	90,40
4	100,88	0,15	100,73	3,20	87,20

$$\begin{aligned} \text{Rendement variable} &= \text{Valeur par titre d'emprunt} - \text{Capital non remboursé} \\ &= 100,73 \$ - 87,20 \$ \\ &= 13,53 \$ \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Montant du remboursement} &= \text{Capital non remboursé} + \text{Rendement variable} \\ &= 87,20 \$ + 13,53 \$ \\ &= 100,73 \$ \end{aligned}$$

Le total des remboursements de capital partiels effectués pendant la durée des titres d'emprunt s'établit à 12,80 \$.

Dans cet exemple, le montant du remboursement et les remboursements de capital partiels entraînent un rendement équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 3,40 %.



Exemple n° 2 — Calcul du montant du remboursement lorsque la valeur du portefeuille diminue

Dans cet exemple, on suppose que la valeur du portefeuille a diminué de 6,67 % la première année, de 4,74 % la deuxième année, de 2,77 % la troisième année et de 0,58 % la dernière année (déduction faite de la tranche annuelle permanente de la somme relative au programme de billets applicable), ce qui correspond à une augmentation de 5,0 % du rendement moyen du portefeuille pendant la durée des titres d'emprunt (soit une augmentation de 1,25 % chaque année), de sorte que le rendement moyen du portefeuille s'établit à 8,20 % à la date d'échéance.

Année	Valeur du portefeuille (par titre d'emprunt)	Tranche annuelle de la somme relative au programme de billets (0,15 %)	Valeur par titre d'emprunt, déduction faite de la somme relative au programme de billets	Remboursements de capital partiels	Capital non remboursé
1	91,93	0,14	91,79	3,20	96,80
2	87,44	0,13	87,31	3,20	93,60
3	84,89	0,13	84,76	3,20	90,40
4	84,27	0,13	84,14	3,20	87,20

$$\begin{aligned} \text{Rendement variable} &= \text{Valeur par titre d'emprunt} - \text{Capital non remboursé} \\ &= 84,14 \$ - 87,20 \$ \\ &= -3,06 \$ \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Montant du remboursement} &= \text{Capital non remboursé} + \text{Rendement variable} \\ &= 87,20 \$ + (-3,06 \$) \\ &= 84,14 \$ \end{aligned}$$

Le total des remboursements de capital partiels effectués pendant la durée des titres d'emprunt s'établit à 12,80 \$.

Dans cet exemple, le montant du remboursement et les remboursements de capital partiels entraînent un rendement équivalant à un taux de rendement composé annuellement de -0,82 %.

Exemple n° 3 — Calcul du montant du remboursement lorsque la valeur du portefeuille demeure sensiblement inchangée

Dans cet exemple, on suppose que la valeur du portefeuille a diminué de 0,04 % la première année, de 0,03 % la deuxième année, de 0,09 % la troisième année et de 0,06 % la dernière année (déduction faite de la tranche annuelle permanente de la somme relative au programme de billets applicable), ce qui correspond à un rendement moyen du portefeuille demeuré inchangé pendant la durée des titres d'emprunt, de sorte que le rendement moyen du portefeuille demeure à 3,24 % à la date d'échéance.

Année	Valeur du portefeuille (par titre d'emprunt)	Tranche annuelle de la somme relative au programme de billets (0,15 %)	Valeur par titre d'emprunt, déduction faite de la somme relative au programme de billets	Remboursements de capital partiels	Capital non remboursé
1	98,46	0,15	98,31	3,20	96,80
2	98,28	0,15	98,13	3,20	93,60
3	98,04	0,15	97,89	3,20	90,40
4	97,83	0,15	97,68	3,20	87,20



Rendement variable = Valeur par titre d'emprunt - Capital non remboursé
 = 97,68 \$ - 87,20 \$
 = 10,48 \$

Montant du remboursement = Capital non remboursé + Rendement variable
 = 87,20 \$ + 10,48 \$
 = 97,68 \$

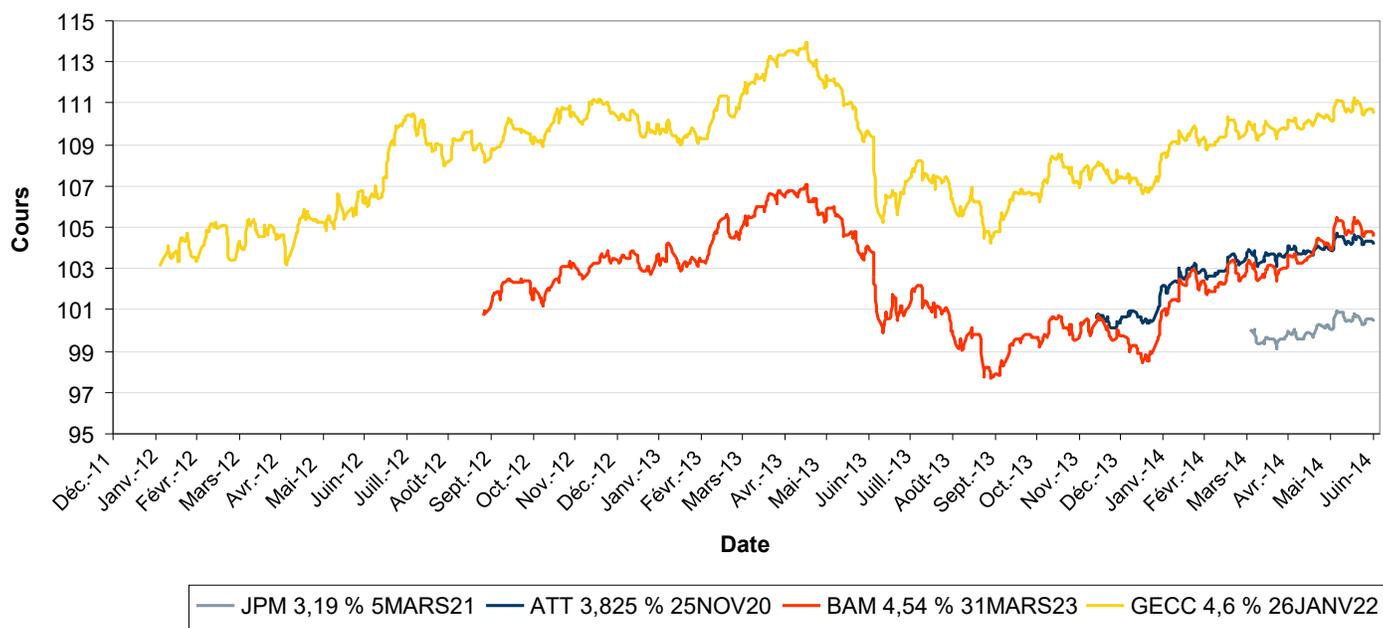
Le total des remboursements de capital partiels effectués pendant la durée des titres d'emprunt s'établit à 12,80 \$.

Dans cet exemple, le montant du remboursement et les remboursements de capital partiels entraînent un rendement équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 2,66 %.

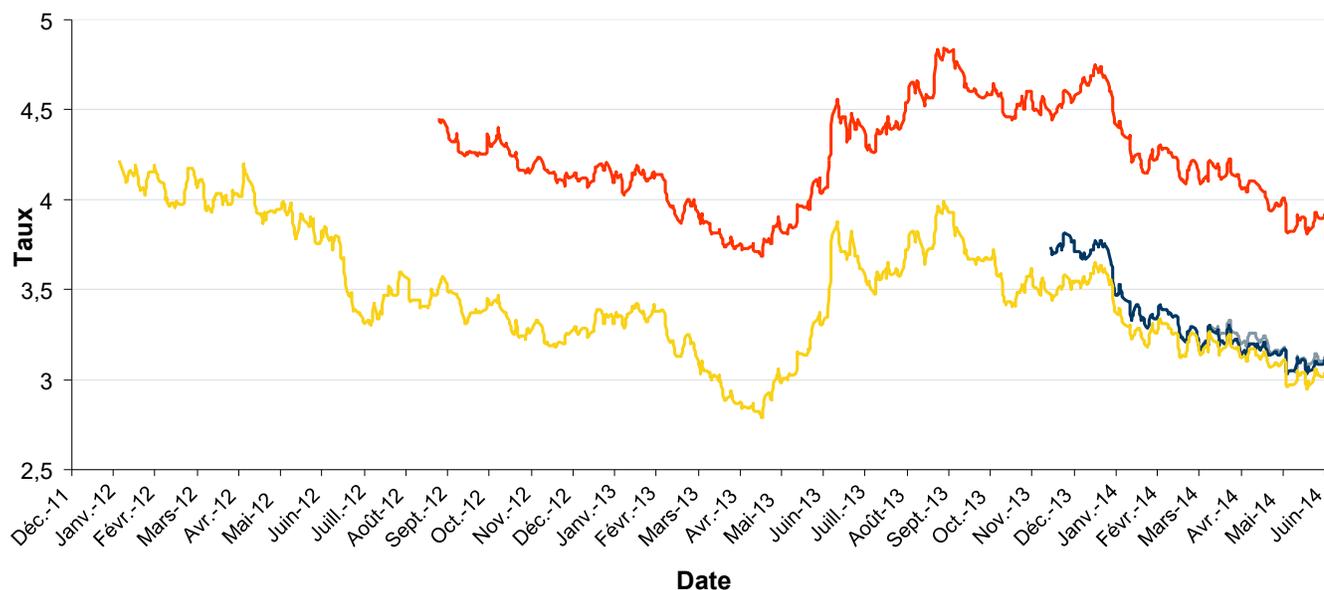
COURS ET TAUX HISTORIQUES DES OBLIGATIONS SOUS-JACENTES FAISANT PARTIE DU PORTEFEUILLE

Les graphiques suivants présentent les cours acheteurs et les taux acheteurs de clôture des quatre obligations sous-jacentes faisant partie du portefeuille entre leur date d'émission respective et le 10 juin 2014. **Le rendement antérieur des cours et des taux n'est pas indicatif du rendement futur des cours et des taux.** (Source : RBC Marchés des Capitaux)

Cours acheteurs historiques



Taux acheteurs historiques



— JPM 3,19 % 5MARS21 — ATT 3,825 % 25NOV20 — BAM 4,54 % 31MARS23 — GECC 4,6 % 26JANV22

Les termes clés qui ne sont pas définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Les titres d'emprunt ne sont pas des billets traditionnels. Voir la rubrique « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix pour obtenir une description des divers risques associés à un placement dans ceux-ci. Les titres d'emprunt ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Les titres d'emprunt exposeront les investisseurs aux risques de crédit de la Banque et des émetteurs d'obligations sous-jacentes. Les obligations sous-jacentes ont toujours été assorties de notes de crédit moins élevées que celles des titres d'emprunt de la Banque.

Un placement dans les titres d'emprunt comporte des risques et n'est pas considéré comme un placement direct dans les titres qui composent le portefeuille, et les investisseurs n'ont pas de droits directs à l'égard des titres faisant partie du portefeuille. Les titres d'emprunt sont considérés comme des « dérivés visés » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Si vous achetez des titres d'emprunt, vous serez notamment exposé aux fluctuations des taux d'intérêt et aux variations de la valeur du portefeuille. Les cours peuvent être volatils, et tout placement dans les titres d'emprunt peut être considéré comme spéculatif. Puisque le capital des titres d'emprunt n'est pas protégé et que le capital sera à risque, vous pourriez perdre la quasi-totalité de votre placement.

© Marque déposée de la Banque Royale du Canada



RBC Marchés des